

KOHNEN

134, route d'Arlon
L-8008 STRASSEN

Tél. **26 31 33 15**
Fax 26 31 33 16
strassen@kohnen.lu

KOHNEN

26-30, avenue J.-F. Kennedy
L-9053 ETTTELBRUCK

Tél. **81 62 02**
Fax 81 14 77
ettelbruck@kohnen.lu

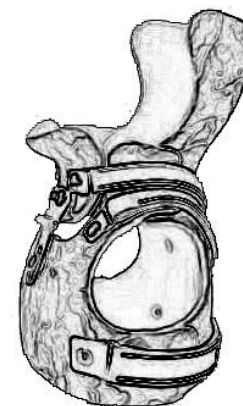
INSTITUT KOHNEN

3, rue des Bains
L-1212 LUXEMBOURG

Tél. **22 38 08**
Fax 46 92 82
institut@kohnen.lu

NOTICE D'UTILISATION

ORTHESES DE TRONC– MINERVE ET CORSET-MINERVE



Vous venez de bénéficier d'un appareil orthopédique, dispositif médical sur mesure. Afin de vous garantir un confort maximal, merci de lire attentivement cette notice. Votre appareil a été fabriqué par un professionnel agréé, selon la prescription de votre médecin.

Sa confection a été réalisée à vos mesures, et il ne peut être utilisé que par vous-même. Les instructions concernant le port et l'utilisation de votre appareillage sont définies par votre médecin prescripteur : il faut les respecter strictement. Le numéro de l'appareil et la date de fabrication sont indiqués sur l'appareil.

Protection des données : Pour connaître le détail de la Politique de Protection des données mise en œuvre au sein du groupe Proteor, toutes demandes doivent être adressées au Délégué à la Protection des Données : contact@kohnen.lu

DESCRIPTION, PERFORMANCE ET DESTINATION DU DISPOSITIF :

Les minerves, corsets-minerves et corselets-minerves sont utilisés pour immobiliser une partie du rachis en préopératoire, postopératoire ou lors d'un traitement nécessitant cette immobilisation.

Ces appareillages sur mesure sont amovibles et en matériaux thermoformables.

CONDITIONS NORMALES DE MISE EN PLACE :

Le port d'un tel appareil est immédiat et le serrage doit être réalisé selon les indications du médecin responsable de l'appareillage et de son orthoprothésiste.



La manipulation du patient doit être réalisée selon les préconisations du médecin prescripteur.

L'appareil doit être porté sur un maillot en coton sans couture et le plus près possible du corps. Celui-ci sera à changer quotidiennement (plusieurs fois par jour si sudation).

CONDITIONS NORMALES D'UTILISATION :

L'appareil doit être porté régulièrement en respectant le serrage indiqué par le médecin responsable de l'appareillage et de son orthoprothésiste.

Pour les minerves équipées de mentonnière amovible, celle-ci peut être retirée uniquement sur avis et autorisation du médecin, et durant une période déterminée par ce dernier (repas, toilette, ...). Elle devra être remise aussitôt en place en respectant les réglages préconisés (serrage, hauteur....).

En cas de modification morphologique, ne pas hésiter à solliciter son orthoprothésiste ou son médecin.

Avant de pratiquer des activités susceptibles de contraintes élevées, consulter le médecin responsable de l'appareillage pour savoir si cela est possible.

CONDITIONS D'ENTRETIEN :

Une toilette quotidienne est nécessaire. La peau devra être surveillée chaque jour.

L'appareil doit être nettoyé régulièrement à l'eau savonneuse, à l'intérieur comme à l'extérieur. Il ne doit pas être complètement immergé.

CONDITIONS DE STOCKAGE/ELIMINATION :

L'appareil devra être placé dans un lieu à température ambiante et non près d'une forte source de chaleur.

Ne jamais laisser un appareil de ce type derrière une vitre ou un pare-brise de voiture. Le rayonnement solaire peut provoquer de fortes élévations de température et engendrer une déformation de l'appareillage.

Votre appareillage peut être éliminé selon la législation en vigueur.

EFFETS SECONDAIRES :

Réactions cutanées possibles, rougeurs, irritations...

Si les troubles persistent, consulter son médecin et/ou son orthoprothésiste.

CONTRÔLES :

Revoir son médecin responsable de l'appareillage après livraison de la minerve, du corset-minerve ou du corselet-minerve. Une radiologie de contrôle pourra permettre de vérifier l'efficacité et la bonne adaptation de l'orthèse.

Rester en contact de façon régulière avec son médecin responsable de l'appareillage et son orthoprothésiste pour contrôler pendant la durée du port l'adaptation de l'appareil.

Tout incident grave survenu en lien avec le dispositif doit être notifié à votre orthoprothésiste et aux autorités compétentes relatives aux dispositifs médicaux.

Respecter le suivi médical préconisé.